

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :

3 025 149

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

14 58109

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 3/04 (2016.01), B 60 R 5/04, 7/02

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29.08.14.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 04.03.16 Bulletin 16/09.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMO-
BILES SA Société anonyme — FR.

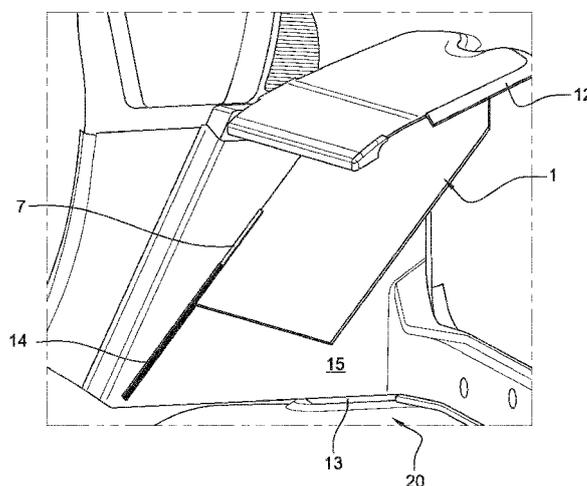
⑦2 Inventeur(s) : BERTH STEPHANE.

⑦3 Titulaire(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
SA Société anonyme.

⑦4 Mandataire(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMO-
BILES SA Société anonyme.

⑤4 AGENCEMENT POUR LE MAINTIEN D'UN TAPIS EN POSITION SOULEVEE DE COFFRE DE VEHICULE.

⑤7 L'invention concerne un agencement de maintien d'un
tapis (1) de coffre en position soulevé munie d'un moyen
d'accroche localisé sur un bord du tapis (1), placé sous une
tablette (12), caractérisé en ce qu'il comporte un moyen de
rétention fixé sous la tablette (12) sur lequel est arrimé le
moyen d'accroche, agencé pour soulever le tapis (1) de
coffre d'une position dans un rail (14) de rangement plan, à
une première position angulaire du rail (14), en l'accrochant
à la tablette (12), et à une seconde position angulaire du rail
(14) en basculant la tablette (12).



FR 3 025 149 - A1



**AGENCEMENT POUR LE MAINTIEN D'UN TAPIS
EN POSITION SOULEVEE DE COFFRE DE VEHICULE**

L'invention se situe dans le domaine de
5 l'aménagement intérieur de véhicules de type breaks
ou utilitaires en proposant un agencement pour le
maintien d'un tapis de coffre du véhicule afin de
faciliter l'accès en dessous du tapis.

Les coffres des véhicules de type breaks ou
10 utilitaires comporte des compartiments sous le tapis
de coffre notamment pour y loger une roue de secours
ou d'autres accessoires. Il est utile de retenir le
tapis en position soulevé pour y accéder aisément.
Actuellement, sur une grande majorité de tapis de
15 coffre de véhicules automobiles, en particulier pour
les véhicules en version "break", un crochet ou une
palette est prévu sur une face arrière dudit tapis de
coffre pour véhicule automobile. Ainsi, pour
maintenir le tapis de coffre en position levée,
20 l'utilisateur place le crochet ou la palette en appui
sur un joint de volet en partie haute, au niveau d'un
pavillon du véhicule automobile. Par exemple, un tel
dispositif de maintien du tapis de coffre en position
levée est illustré dans le document EP1932720. Ce
25 document divulgue un dispositif de maintien d'un
tapis de coffre en position levée comporte une sangle
élastique à l'une des extrémités de laquelle est fixé

un crochet qui, au repos, est logé dans un réceptacle aménagé dans l'épaisseur du tapis de coffre. A l'autre extrémité de la sangle élastique, cette dernière est fixée sur l'arrière du tapis de coffre par collage, soudage ou par couture. Un tel dispositif est coûteux à réaliser du fait de sa complexité et des opérations nécessaires à sa mise en place sur le tapis de coffre. Le document FR2985471 décrit un dispositif de maintien d'un tapis de coffre en position levée comportant un moyen d'accroche situé à une extrémité d'un moyen de liaison, comportant un moyen de rétention par butée situé à une autre extrémité du moyen de liaison, le moyen de rétention par butée étant un harpon en forme de "T".

L'invention a pour objectif de résoudre les problèmes rencontrés dans l'art antérieur en proposant un nouvel agencement pour maintenir en position soulevée un tapis de coffre afin d'accéder au compartiment située en dessous pour retirer par exemple la roue de secours. Ce qui évite le fait de sortir complètement le tapis du coffre du véhicule.

A cet effet l'invention propose un agencement de maintien d'un tapis de coffre en position soulevé munie d'un moyen d'accroche localisé sur un bord du tapis, placé sous une tablette, comportant un moyen de rétention fixé sous la tablette sur lequel est arrimé le moyen d'accroche, agencé pour soulever le

tapis de coffre d'une position dans un rail de rangement plan, à une première position angulaire d'un rail en l'accrochant à la tablette, et à une seconde position angulaire d'un rail en basculant la
5 tablette.

Avantageusement, le tapis de coffre comporte un moyen d'accroche filaire sur le bord situé à proximité de l'ouverture du coffre, en forme d'anse,
10 placé transversalement.

Selon une variante, le tapis de coffre comporte un moyen d'accroche filaire sur le bord situé à proximité de l'ouverture du coffre, en forme d'anse,
15 placé transversalement.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le tapis de coffre comporte sur une partie de ses bords latéraux opposé au moyen
20 d'accroche, une cornière en U, sertie sur le tapis de coffre.

Selon une variante, la cornière associée au tapis de coffre est agencée pour coulisser dans le rail.
25

Avantageusement, le rail comporte un pion monté en saillie sur l'extérieur de son fond, à une de ses extrémités.

5 Selon une autre variante, le rail à la forme d'un profilé en U.

10 De façon avantageuse, l'axe est monté pivotant dans une ouverture circulaire de la paroi latérale du coffre, permettant un déplacement angulaire du rail sur la surface de la paroi, et en ce que l'ouverture est réalisé au niveau du plan du tapis à l'arrière du coffre.

15 Selon une variante, l'écartement des branches du rail en U sont supérieure à l'épaisseur de la cornière en U, de manière que la cornière puisse coulisser dans le rail en U.

20 De manière optionnelle, le rail mobile est plus long que la cornière en U.

25 L'invention sera bien comprise et d'autres aspects et avantages apparaîtront clairement à la lecture de la description qui suit, donnée à titre d'exemple par rapport aux figures annexées sur lesquelles :

- La figure 1 présente une vue en perspective d'un tapis de coffre, selon l'invention ;
- La figure 2 présente une vue en perspective d'un agencement de tapis de coffre arrimé à une
5 tablette dans un coffre de véhicule selon l'invention ;
- La figure 3 présente une vue en perspective partielle de l'arrière de l'agencement d'un tapis de coffre place sur le plancher de chargement
10 d'un coffre de véhicule, selon l'invention ;
- La figure 4 présente une vue en perspective de l'agencement d'un tapis de coffre suivant une première position angulaire, lorsqu'il arrimé à la tablette, selon l'invention.
- La figure 5 présente une vue en perspective de
15 l'agencement d'un tapis de coffre suivant une deuxième position angulaire, lorsqu'il arrimé à la tablette relevée, selon l'invention.

La figure 1 présente une vue en perspective d'un
20 tapis de coffre 1, selon l'invention. Le tapis de coffre 1 est sensiblement rectangulaire. La bordure 2 placée en rive de l'entrée du coffre se prolonge en courbe 3 dans à proximité des coins 4. Une anse 5 de forme filaire est placé
25 transversalement sur l'axe médian 6 du tapis de coffre 1. Le tapis de coffre 1 est en feutre rigidifié. Des cornières 7 en forme de U sont

sertis sur les bords latéraux 8 du tapis de coffre 1.

La figure 2 présente une vue en perspective d'un agencement de tapis de coffre 1 arrimé à une
5 tablette 12 dans un coffre 10 de véhicule selon l'invention. Sur la vue, l'anse 5 du tapis 1 est arrimée sur un moyen de rétention 11 filaire qui a la forme d'un crochet en J, placé longitudinalement sur le dessus de la tablette 12.
10 La vue F agrandie montre l'anse 5 fixé en saillie sur le tapis 1 arrimé sur le crochet 11 fixé sur la tablette 12.

La figure 3 présente une vue en perspective partielle de l'arrière de l'agencement d'un tapis 1
15 de coffre 15 placé sur le plancher 13 de chargement d'un coffre 15 de véhicule, selon l'invention. La cornière 7 sertie sur la bordure du tapis 1 est engagée dans un rail 14 monté pivotant depuis son extrémité arrière sur la paroi latérale 16 du
20 coffre 15. L'épaisseur de la cornière 7 est dimensionnée de manière qu'elle puisse coulisser librement dans le rail 14 qui est un profilé en forme en U. l'écartement des branches du rail 14 en U est supérieur à l'épaisseur de la cornière en U,
25 de manière que la cornière 7 puisse coulisser dans le rail 14 en U. La vue agrandie G montre le détail de la liaison pivotante du rail 14 engagé sur la

cornière 7 solidarisée au tapis 1. La liaison pivotante est matérialisée par un pion 17 monté en saillie à une extrémité et vers l'extérieur du fond du rail 14. Le pion 17 est introduit dans une
5 ouverture 18 circulaire de la paroi 16 du coffre 15.

La figure 4 présente une vue en perspective de l'agencement d'un tapis 1 de coffre 15 suivant une première position angulaire, lorsqu'il arrimé à la
10 tablette 12. Dans cette première position angulaire le tapis 1 est arrimé à la tablette 12 qui est dans sa position horizontale. Le rail 14 accompagné de la cornière 7 solidaire du tapis 1 subit une rotation de sa position horizontale à
15 une position angulaire le compartiment 20 ménagé sous le tapis 1. Le rail 14 de guidage est plus long que la cornière 7 de rigidification du bord du tapis 1. Afin d'accéder facilement aux objets contenus dans le compartiment, il est alors
20 nécessaire de relever davantage la tablette 12.

La figure 5 présente une vue en perspective de l'agencement d'un tapis 1 de coffre 15 suivant une deuxième position angulaire, lorsqu'il arrimé à la
25 tablette 12 relevée, selon l'invention. Sur la vue, la tablette 12 est en position horizontale, afin d'accéder aisément au compartiment 20 situé sous le tapis 1, la tablette 12 est relevée par

l'utilisateur, ce qui entraîne le tapis 1 vers le haut. De fait, le rail 14 subit une rotation vers une seconde position angulaire en glissant sur la paroi 16 latérale du coffre 15, et la cornière 7 solidaire du tapis 1 est guidée et coulisse dans le rail 14. Cette manipulation permet de dégager amplement l'accès au compartiment situé sous le tapis 1 de coffre 15. Pour remettre le tapis 1 en position horizontale, il suffit de rabattre la tablette 12, ce qui permet au tapis 1, d'accoster le fond du coffre 15. Il suffit alors de retirer l'anse 5 du crochet 11 (non visible) pour replacer le tapis 1 sur le plancher de chargement et obturer le compartiment ménagé dans le plancher.

REVENDEICATIONS

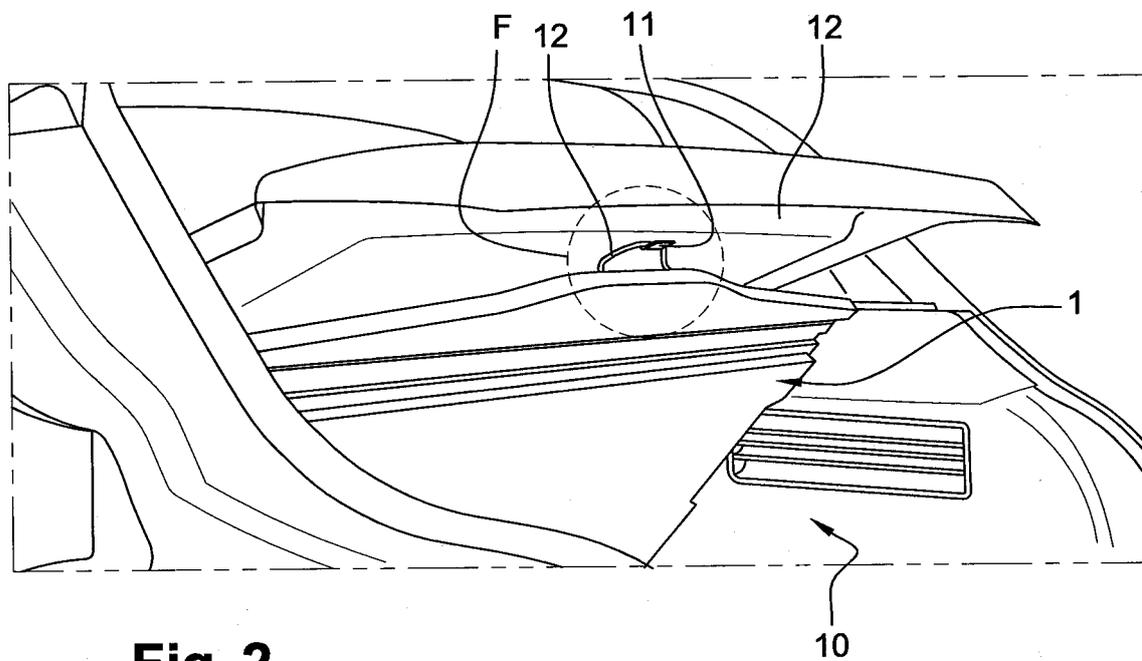
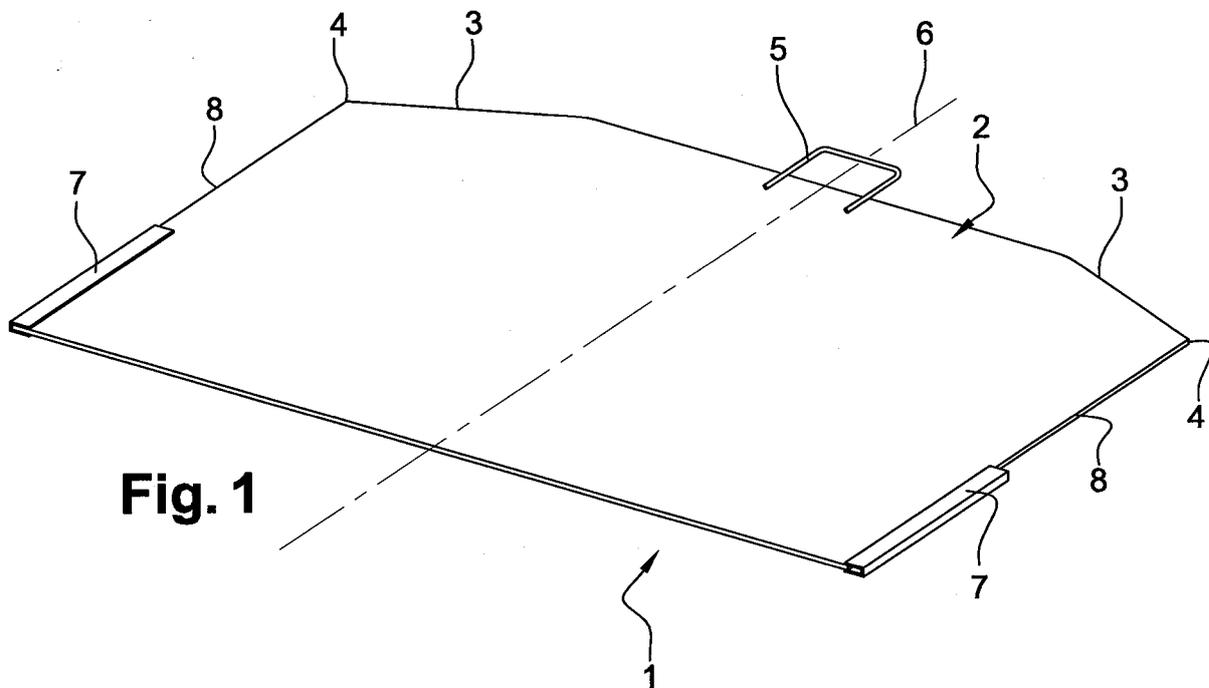
- 1-Agencement de maintien d'un tapis (1) de coffre en position soulevé munie d'un moyen d'accroche (5) localisé sur un bord du tapis (1), placé sous une tablette (12), caractérisé en ce qu'il
- 5 comporte un moyen de rétention (11) fixé sous la tablette (12) sur lequel est arrimé le moyen d'accroche (5), agencé pour soulever le tapis (1) de coffre d'une position dans un rail (14) de rangement plan, à une première position
- 10 angulaire du rail (14), en l'accrochant à la tablette (12), et à une seconde position angulaire du rail (14) en basculant la tablette (12).
- 15 2-Agencement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le tapis (1) de coffre comporte un moyen d'accroche (5)filaire sur le bord situé à proximité de l'ouverture du coffre (15), en forme d'anse, placé transversalement.
- 20 3-Agencement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de rétention (11) sur la tablette (12) est filaire et la forme d'un J, placé longitudinalement.

- 4-Agencement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le tapis (1) de coffre comporte sur une partie de ses bords latéraux opposé au moyen d'accroche (5), une cornière (7) en U, sertie sur le tapis (1) de coffre.
- 5
- 5-Agencement selon la revendication 4, caractérisé en ce que la cornière (7) associée au tapis (1) de coffre est agencée pour coulisser dans le rail (14).
- 10
- 6-Agencement selon l'une quelconque des revendications 1, 2 ou 4, caractérisé en ce que le rail (14) comporte un pion (17) monté en saillie sur l'extérieur de son fond, à une de ses extrémités.
- 15
- 7-Agencement selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 4, 5, caractérisé en ce que le rail (14) à la forme d'un profilé en U.
- 20
- 8-Agencement selon la revendication 6, caractérisé en ce que le pion (17) est monté pivotant dans une ouverture circulaire (18) de la paroi latérale du coffre (15), permettant un déplacement angulaire du rail (14) sur la surface de la paroi (16), et en ce que
- 25

l'ouverture (18) est réalisé au niveau du plan du tapis (1) à l'arrière du coffre (15).

5 9-Agencement selon la revendication 4 à 8, caractérisé en ce que l'écartement des branches du rail (14) en U est supérieur à l'épaisseur de la cornière (7) en U, de manière que la cornière (7) puisse coulisser dans le rail (14) en U.

10 10-Agencement selon l'une quelconque des revendications 4 à 9, caractérisé en ce que le rail (14) est plus long que la cornière (7) en U.



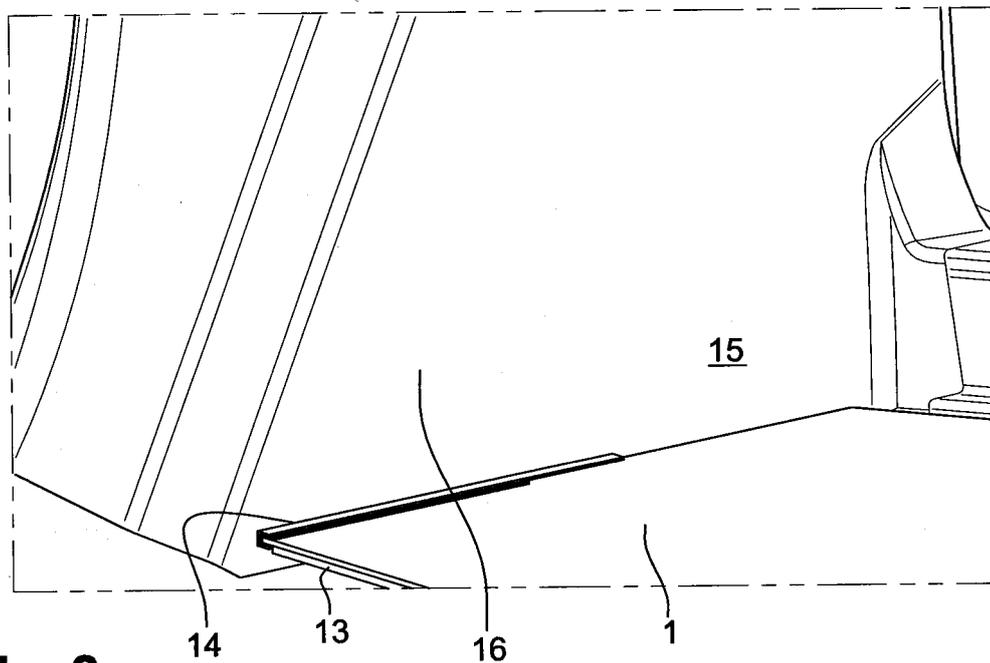


Fig. 3

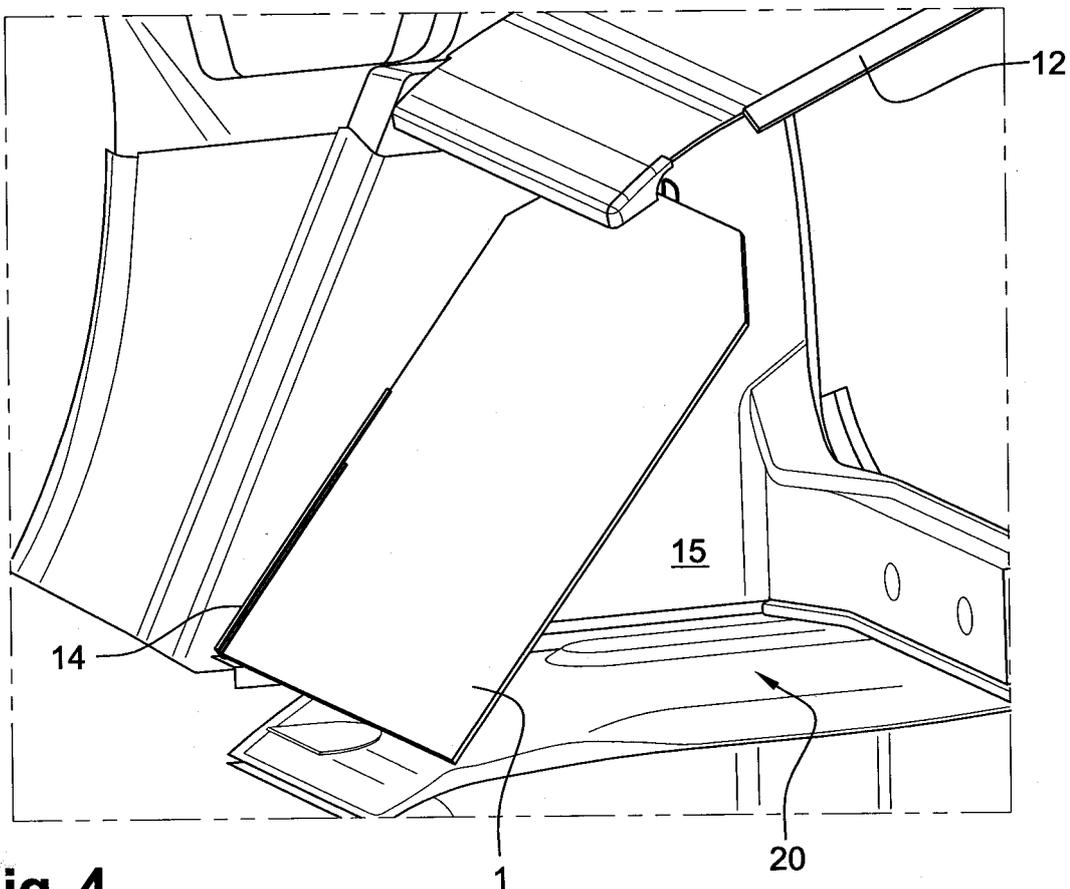
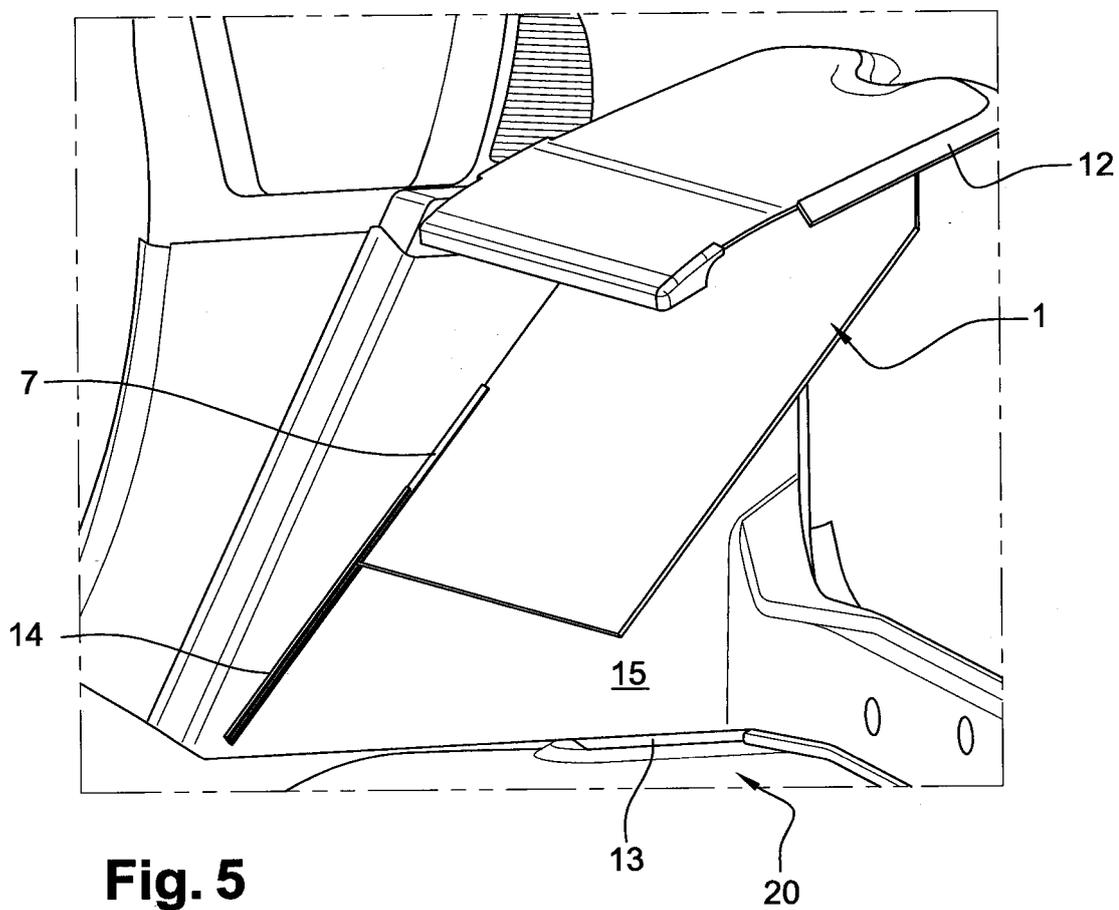
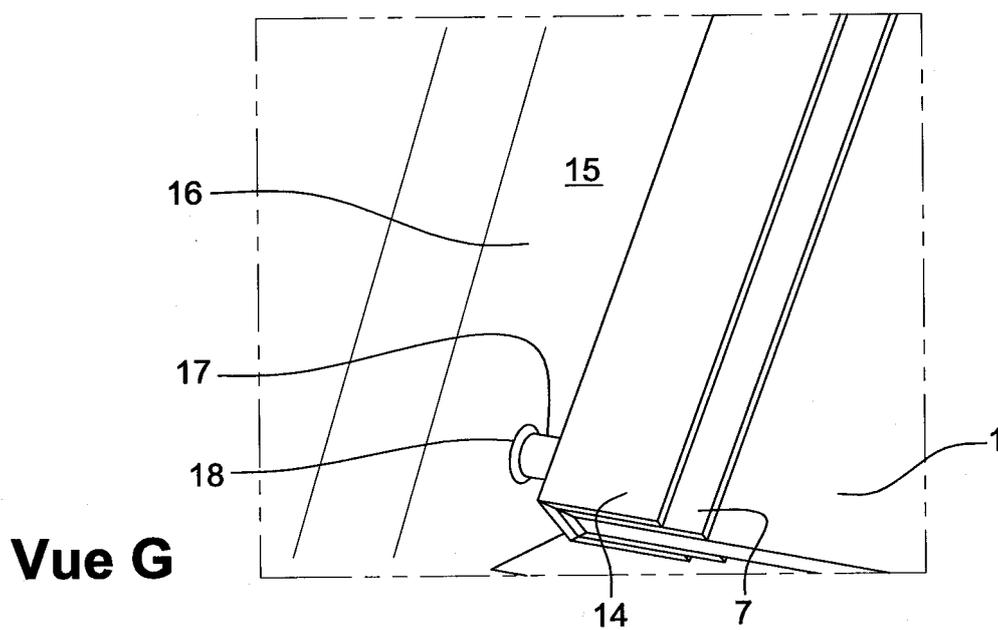


Fig. 4

3 / 3

**Fig. 5****Vue G**



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 799748
FR 1458109

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A,D	FR 2 985 471 A1 (PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA [FR]) 12 juillet 2013 (2013-07-12) * revendication 1; figures 5,6 *	1-10	B60N3/04 B60R5/04 B60R7/02
A,D	EP 1 932 720 A1 (FORD GLOBAL TECH LLC [US]) 18 juin 2008 (2008-06-18) * alinéas [0020], [0021]; figures 1,2 *	1-10	
A	DE 10 2010 009489 A1 (BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG [DE]) 1 septembre 2011 (2011-09-01) * revendications 1,2; figures 1-6 *	1-10	
A	DE 100 59 787 A1 (VOLKSWAGEN AG [DE]) 13 juin 2002 (2002-06-13) * revendication 11; figures 1,2,4-9 *	1-10	
A	JP 2012 091644 A (MEIWA INDUSTRIAL CO LTD; DAIHATSU MOTOR CO LTD) 17 mai 2012 (2012-05-17) * abrégé; figures 1,2 *	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
A	DE 199 13 743 A1 (BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG [DE]) 28 septembre 2000 (2000-09-28) * le document en entier *	1-10	B60R B60N B62D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
15 avril 2015		Matos Gonçalves, M	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1458109 FA 799748**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **15-04-2015**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2985471	A1	12-07-2013	AUCUN	
EP 1932720	A1	18-06-2008	AUCUN	
DE 102010009489	A1	01-09-2011	AUCUN	
DE 10059787	A1	13-06-2002	AUCUN	
JP 2012091644	A	17-05-2012	AUCUN	
DE 19913743	A1	28-09-2000	AUCUN	